

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 20 avril 2018

Date de publication : 24 avril 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 11 avril 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 20 avril 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Myriam GARREAU

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET,

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Arnaud CHARPENTIER, M. Pascal DUFORESTEL, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY, M. Stéphane VILLAIN

« Animation MAEC 2018 sur le territoire biodiversité Natura 2000 Marais poitevin »

Il est proposé au Bureau du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, désigné PNR dans le reste du document, de délibérer en faveur de la mise en œuvre de cette action dans le cadre d'une opération collaborative conformément à l'application de l'article 7 du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020.

Opération collaborative

L'EPMP assure le pilotage et l'animation du dispositif MAEC (comités de pilotage, concertation ...) et la rédaction du projet de territoire PAEC en optimisant le dispositif pour répondre au mieux aux enjeux et spécificités des territoires. Les projets territoriaux PAEC (Projet Agri-environnementaux et Climatiques) et leur déclinaison en mesures contractualisables doivent s'adapter aux évolutions du contexte et des cadrages réglementaires, tout en tenant compte des bilans des campagnes précédentes. Ils font l'objet d'une concertation locale. Cette animation comprend le suivi du dossier MAEC dans le cadre des calages réglementaires.

Pour son application sur le terrain, l'EPMP a délégué l'animation à deux partenaires, le PNR et la Chambre d'agriculture Pays de Loire. L'EPMP pilote les différents animateurs et rend compte des bilans et des actions menées. Sur la mesure entretien des fossés, l'EPMP assure une mise en cohérence avec les différents plans d'action (Contrat de marais, CTMA) présent sur le territoire et informe les porteurs de ces contrats (Syndicat mixte, Syndicat de marais...)

Dans le cadre de l'animation du PAEC2018, sur le territoire du Marais Poitevin, partie Vendée, le Parc naturel régional réalise l'expertise environnementale des éleveurs souhaitant contractualiser des MAEC en 2018. Cette expertise se fait in situ uniquement pour certaines mesures à savoir : mesures « maintien des baisses en eau », et identification du caractère humide pour les parcelles hors marais. Sur la mesure MAE entretien de fossé ; le PNR fait l'animation générale et réunions d'information : ensemble des éleveurs potentiellement concernés par la mesure et en œuvre l'expertise environnementale et rédaction des cahiers des charges individuelles.

Plan de financement prévisionnel

Il est proposé de solliciter le financement de l'ensemble du projet à hauteur de 50% du montant maximum de 62 587,03€ Ce coût total estimatif est réparti comme suit par partenaire :

		<i>Postes</i>	<i>Montant TTC</i>
EPMP, Chef de Fil		Frais de personnel	9 253,07 €
		Frais de structure	1 387,96 €
Sous-total			10 641,03 €
PNR, Partenaire		Frais de personnel	17 349,56 €
		Frais de structure	2 602,44 €
		Frais de déplacement	1 000,00 €
Sous-total			20 952,00 €
CAPdL, Partenaire		Frais de personnel	
		Frais de structure	3 999,65 €
		Frais de déplacement	600,00 €
Sous-total			31 264,00 €
TOTAL			62 587,03 €

Le financement suivant sera sollicité :

FEDER : 50% du coût total, soit au maximum : 31 428,51 € (montant de la subvention sollicitée pour l'ensemble du partenariat) pour l'ensemble du partenariat, perçu par le chef de file et reversé au partenaire au prorata des dépenses réalisées ;

Les 50% du coût total, soit au maximum : 31 428,51 € (montant de la subvention sollicitée pour l'ensemble du partenariat) pour l'ensemble du partenariat, sera pris en charge par l'EPMP et reversé au partenaire au prorata des dépenses réalisées ;

Décision

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

Approuve la mise en œuvre de l'opération collaborative « Animation MAEc 2018 sur le territoire biodiversité Natura 2000 Marais poitevin » ;

Accepte d'être partenaire de l'opération portée par l'Etablissement Public du marais Poitevin en tant que chef de file, pour l'action animation des MAEC partie diagnostic environnemental ;
Approuve la convention de partenariat ci-annexée entre L'EPMP, le PNR et la CAPdL sur l'opération « **Animation MAEc 2018 sur le territoire biodiversité Natura 2000 Marais poitevin** »

Approuve le plan de financement prévisionnel ;

Autorise le Président de l'EPMP Didier LALLEMENT à signer tous les documents inhérents à cette opération au nom du partenariat, en tant que chef de file, et à solliciter les financements auprès de l'Union européenne (FEDER) selon les modalités précisées ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

